



DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

C'est sans surprise que nous soulignons une fois de plus l'effet pervers des suppressions de postes et de la diminution des moyens matériels sur les conditions de travail au sein de notre administration.

Vendredi dernier (le 30 mars 2018), une délégation du CHSCT s'est rendue sur deux sites qui ont fait l'objet de récents aménagements : la trésorerie de Langeac et la trésorerie d'Yssingeaux.

En ce qui concerne la première, nous avons constaté sans peine que suite à la fermeture de la trésorerie de Paulhaguet, les locaux sont devenus trop étroits. Les efforts d'aménagement consentis ne permettent malheureusement pas de pallier ce problème. Parmi les anomalies relevées citons la suivante : la présence d'un seul sanitaire en état de fonctionnement pour les huit agents. Le second étant hors-service et servant de local de stockage pour la technicienne de surface. Les agents présents, dont le chef de service, demandent qu'une solution soit trouvée pour faciliter leur quotidien. Il s'agit là de répondre à une règle d'hygiène élémentaire. Une intervention sur place de notre Inspecteur d'Hygiène Sécurité serait la bienvenue.

A ce problème de place s'ajoute un problème plus ancien : la luminosité. Les locaux sont très sombres ce qui nécessite de travailler en permanence avec des plafonniers devenus archaïques. En plus de manquer de lumière, les agents travaillent sous un éclairage plus contraignant qu'utile. Ceci peut avoir des répercussions sur leur santé.

En ce qui concerne la trésorerie d'Yssingeaux, les agents nous ont fait part d'un très fort mécontentement quant à leurs conditions de travail. On ne peut que leur donner raison. En effet, avec le rapatriement de la trésorerie de Tence, ces derniers ont perdu un poste. Néanmoins la masse de travail n'a pas changé. Pour employer leurs propres mots, « cela génère de gros soucis humains et matériels. Nous fonctionnons désormais à flux tendu dans de nouvelles conditions de travail devenues difficiles à accepter. »

Ils nous ont également fait part de leur inquiétude quant au prochain départ à la retraite d'une de leurs collègues. Bien qu'ayant informé la Direction à temps, ils craignent de n'avoir personne sur le poste. Pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Il s'agit-là de deux cas liés à une seule visite de site. Nous pourrions cependant multiplier les exemples concrets en nous penchant sur chaque service que compte notre direction. Les conditions de travail sont devenues extrêmement difficiles à tous les niveaux. Que dire des directives imposées aux services ? Citons un dernier exemple : le fait d'avoir demandé aux agents du Service de la Publicité Foncière de travailler en urgence sur l'indexation des données de la base BIA (base numérique d'archivage qui contient l'ensemble des anciennes fiches immobilières de la Conservation des Hypothèques). Ce travail leur a été demandé dans le but de rendre la base de donnée accessible aux notaires. En gros la direction (sur ordre de Bercy) a demandé à ses agents d'œuvrer pour pouvoir par la suite confier le travail au secteur privé (les

notaires). Autrement dit : la Centrale a demandé à ses agents de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Ceci est inacceptable.

C'est pour cela, Madame la Présidente, que nous vous demandons de faire remonter le mécontentement et le mal-être de vos agents à vos supérieurs. Nous vous demandons de défendre notre cause avec l'aide de vos collègues responsables départementaux. Nous sommes conscients qu'au niveau départemental vous êtes contrainte d'appliquer la politique demandée par Bercy. Mais peut-être qu'une action collective des directeurs départementaux pourrait nous être favorable ?

Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri d'un drame comme cela a pu être le cas au sein de l'entreprise France Télécom. La situation s'en approche dangereusement : agression des agents en augmentation, impression de travailler pour rien, dépréciation des agents par leur hiérarchie, rémunérations gelées, etc.

Nous terminerons sur un dernier point et pas des moindres : la probable disparition des CHSCT. Si pour l'instant rien ne semble acté, le risque de les voir disparaître est élevé. Il s'agit pourtant d'une instance essentielle pour la conservation des droits des employés. Il s'agit d'un vecteur d'information à double sens utile pour les agents et pour les directions. Un conseil qui attire l'attention des directions sur les risques professionnels. C'est ici que nous discutons des problèmes de conditions de travail et des soucis d'hygiène que nous rencontrons dans l'exercice de nos missions. C'est ici que nous pouvons échanger avec l'assistante sociale, le médecin de la prévention et l'Inspecteur Hygiène et Sécurité. C'est ici que nous pouvons échanger sereinement et sur un pied d'égalité avec les représentants de l'administration. Qu'advient-il si cette instance est supprimée ?

Merci pour votre attention.